



bornage faux après achat bien immobilier

Par **helenepetit**, le **29/07/2019** à **21:32**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison sur un terrain où il y a eu un bornage de fait. Nous sommes dans la maison depuis un peu plus de 2 mois et nous voulons fermer le terrain avec une clôture. Seulement, il manque 3 bornes, et apparemment il y a eu un accord à l'amiable entre la mairie et l'ancienne propriétaire car la mairie aurait prit un peu de terrain et en aurait redonné devant la maison. Seulement les bornes ne sont pas visibles et aucun document atteste du changement. Du coup quand nous regardons et mesurons les limites cela ne correspond pas d'un côté de la maison. En plus le maire de la commune a changé. J'ai envoyé une demande de devis à ceux qui avaient fait le bornage pour revoir cela, mais comment cela se passe-t-il maintenant ? est-ce un vice caché ? est-ce à la mairie de payer ce bornage car maintenant il est faux à cause du fosset ?

Merci pour la réponse bonne journée

Par **janus2fr**, le **30/07/2019** à **07:23**

Bonjour,

Le bornage fait foi.

S'il y a eu un "arrangement" avec la commune, soit cela a fait l'objet d'un acte notarié et dans ce cas, il faut faire rebornage selon cet échange de terrain, soit ce n'était qu'oral et ce n'est donc aucunement officiel...